

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale										
Date de réce	ption:	Dossier com	plet le :		N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet									
Construction d'un magasin LIDL sur la commune d'Epinal (88).										
	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)									
2.1 Personne p	hysique		Prénor	n						
2.2 Personne n										
	ou raison sociale	LIDL								
	et qualité de la personne ésenter la personne morale	Charlotte GRO	SDIDIER S	CHREMER, Respons	able du développement immobilier					
RCS / SIRET	3 4 3 2 6 2 6	2 2 0 0 4	3 8	Forme juridique	Etablissement secondaire					
3 Catégorie	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et									
5. Culegone	(3) applicable(3) at lable	dimensionneme			2-2 do code de l'envilonnement el					
N° de catéç	gorie et sous-catégorie				seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
41. a)		Création d'un parking de 123 places, dont 3 pour les Personnes à Mobilité Réduite, 3 pour les familles et 2 pour les véhicules électriques. Le projet est également concerné par la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature IOTA.								
		4. Caractéristic	ques généi	rales du projet						
Doivent être a	nnexées au présent form	Jlaire les pièces (énoncées (à la rubrique 8.1 du	formulaire					
4.1 Nature du	projet, y compris les éver	tuels travaux de	démolition							
La société LIDL	projette la construction d'u	າ magasin présent	ant une sur	face de vente de 1 40	07 m2.					
La surface total	e du terrain concernée est d	le 12 365 m2.								
Le projet sera ir	mplanté en lieu et place de l	'ancien magasin A	ude de Balı	my, linge de maison.						
Le projet est loc	calisé au Sud-Ouest de l'ag	lomération d'Epin	al (88), le lo	ng de la rue d'Alsace	e (RD157).					
	Le projet est localisé au Sud-Ouest de l'agglomération d'Epinal (88), le long de la rue d'Alsace (RD157).									

L'objectif du projet est de créer un nouveau magasin de vente de la société LIDL à Epinal.
Le projet permettra d'aménager un établissement moderne, accessible et répondant aux nouvelles exigences en matière de performances énergétiques et de développement durable. Il permettra l'accueil de la clientèle et de bonnes conditions de travail du personnel.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
La phase de travaux, d'une durée de 8 à 10 mois, prévoit :
-Les travaux de terrassement et le déploiement des réseaux,
-La création du bâtiment LIDL en murs préfabriqués à isolation intégrée, avec charpente bois et toiture en complexe bac acier - Isolation thermique - Membrane d'étanchéité - Panneaux photovoltaïques, la pose d'un bardage en Alucobond et d'une vitrine toute hauteur pour apport de lumière naturelle.
-les corps d'état secondaires et aménagements intérieurs, dont éclairage 100 % leds et régulation thermique réversible.
-La réalisation des parkings drainants en pavés gazons perméables, des voiries en enrobés et de 4 542 m2 d'espaces verts.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, le futur magasin fonctionnera comme tous les établissements de vente de la société LIDL :
-Il accueillera les clients du lundi au samedi, aux horaires habituels d'ouverture (8h30 à 20h),
-Les clients et le personnel du magasin stationneront sur les places situées au Sud-Est, Nord-Est et Nord-Ouest du bâtiment, -Les camions approvisionnant le magasin se positionneront au niveau du quai de chargement situé à l'extrémité Sud-Ouest du bâtiment. Il est prévu pour une livraison par jour.

4.2 Objectifs du projet

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-i nentale devra être jointe au(x) dossie.									
Le projet est soumis à une demande de Permis de Construire.										
	projet et superficie globale de l'opération	on - préciser les u								
Surface de terrain	deurs caractéristiques	4	Valeur(s)							
Emprise au sol du bâtiment			2 365 m2 298 m2							
Nombre de places de stationnement			23							
'										
4 / La adiantian du musich										
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		40-16.	C.C., EC							
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 4 8° 1 6'	<u>66"56 Lat.6_°44"56"79</u> N							
LIDL	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)								
rue d'Alsace	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),									
88000 EPINAL	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à									
	l'article R. 122-2 du code de									
	l'environnement :									
	Point de départ :	Long. ° '	"_ Lat ° ' "							
	Point d'arrivée :		"_ Lat°'"_							
	Communes traversées :	g								
	Epinal									
	loignez à votre demande les ann	over no 2 à 4								
	orginez a volte defination les anni	EXESTIZUO								
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrac	e existant ?	Oui Non X							
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	'une évaluatio	n Out Non 🗡							
environnementale ?			Oui Non X							
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre										
indiquez à quelle date il a été au										
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,										

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de Type II "Voge et Bassigny" (410030456), localisée à environ 50 mètres à l'Ouest.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	X		Le monument historique le plus proche est l'immeuble 30bis, rue des Thiers, inscrit par arrêté du 09 novembre 1984, dont le périmètre de réciprocité concerne la parcelle lieu d'implantation de LIDL.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes		L'ensemble du projet est localisé au sein d'une zone potentiellement humide de type moyenne à forte. 95 % de la surface du site est d'ores et déjà artificialisée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune d'Epinal est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé en date du 24 mai 2007. Le projet est localisé en partie dans la zone inondable de type zone bleue : zone d'autorisation avec prescription spécifique. La commune d'Epinal est aussi concernée par le TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) de la Moselle bénéficiant d'un arrêté national du 06/11/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable ne grève le site selon les données des servitudes d'utilité publique du PLU en vigueur.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Spéciale de Conservation intitulée FR4100228 - Confluence Moselle - Moselotte localisée à 16 km au Sud-Est du projet.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le site engendre des prélèvements d'eau dans le réseau d'eau potable desservant la commune d'Epinal. L'usage de ces eaux sera limité aux usages sanitaires du personnel et au nettoyage des locaux.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le projet n'engendrera aucune artificialisation supplémentaire.
Milieu naturel			X	Le projet n'engendrera aucune incidence sur les sites Natura 2000, le plus proche étant localisé à environ 16 km au Sud-Est du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Compte tenu de la distance qui sépare le projet des zones à sensibilité particulières visées par ce point, les incidences sont minimes. le projet de construction suivra les règles d'implantation par rapport au niveau de la côte des plus hautes eaux connues.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet n'engendrera aucune artificialisation supplémentaire. Celui-ci est localisé en zone urbaine.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Deux ICPE sont situées à moins d'un kilomètre du projet, il s'agit de CCi au Nord-Est et Sumiriko AVS au Sud-Est
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		Le périmètre du projet est concerné pour partie par : - le PPRi approuvé en date du 24 mai 2007. Il est localisé dans la zone inondable de type zone bleue : zone d'autorisation avec prescription spécifique, - le TRI de la Moselle, arrêté national du 06/11/2012 : zone de crues moyenne et extrême. La cavité souterraine la plus proche est située à 180 mètres à l'Ouest du projet : c'est un ouvrage militaire. Le mouvement de terrain le plus proche est un éboulement, il est situé à 890 mètres du projet au Nord-Est.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet engendre des trafics liés d'une part, à la clientèle du supermarché, et d'autre part aux approvisionnements.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le site peut engendrer des bruits liés au trafic qui lui est imputable et au fonctionnement des groupes froids. Le site est concerné par les nuisances sonores induites par le trafic sur les axes routiers avoisinants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les émissions lumineuses du site proviennent de l'éclairage du supermarché et du parking, des phares des camions d'approvisionnement et des véhicules des clients. Les émissions lumineuses reçues par le site sont liées à l'éclairage public et aux phares des véhicules circulants sur les routes avoisinantes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les rejets liquides du site seront de deux natures : -Les eaux usées sanitaires qui seront rejetées au réseau d'assainissement communal, -Les eaux pluviales qui seront gérées selon les préconisations des documents s'appliquant sur la parcelle. L'établissement n'induira aucun rejet d'eaux usées industrielles.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		L'exploitation du site engendrera principalement la production de déchets d'emballages (cartons, plastiques). Ces déchets seront évacués par le poids lourd qui procédera à la livraison des marchandises et revalorisés depuis l'entrepôt LIDL

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	Compte tenu de la distance qui sépare le projet du site patrimonial et de sa localisation (immeuble 30bis rue des Thiers), il n'y a aucune incidence sur le patrimoine de la commune d'Epinal
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	L'usage du sol est compatible au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Epinal.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Dans le cadre des aménagements pour le nouvel établissement, les réseaux de collecte des eaux pluviales seront conçus de manière à :

- -favoriser l'infiltration pour les surfaces présentant peu de risque de pollution,
- -traiter les eaux pluviales de voiries avant infiltration.

La performance énergétique des bâtiments constitue une préoccupation majeure de la société LIDL. Le bâtiment sera conçu de manière à limiter au maximum les consommations énergétiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la société LIDL à Epinal ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale :

- -Il s'implante au sein d'une agglomération, sur des terrains ayant déjà accueilli des activités similaires,
- -l'activité engendre peu d'émissions vers les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol),
- -La conception du projet et du bâtiment est basée sur un objectif de performance énergétique et de respect de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Γ			
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	\times
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Cartes:

- patrimoine : monument historique et prescription archéologique,
- ZNIEFF,
- zones humides remarquables et zones à dominante humide
- retrait et gonflement des argiles
- PPRi et TRI,
- Servitude d'utilité publique : monument historique, zone inondable PPRI

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

GONDREVILLE Fait à

le, 17 juin 2020

Signature

Saisissez du exte ici